

Chasse :

Une « milice armée » pour prêter main-forte aux gendarmes dans l'Oise ? La Fondation 30 Millions d'Amis s'insurge et saisira la juridiction compétente

Paris, le 9 janvier 2018

L'opération « chasseurs vigilants » mise en place dans l'Oise suscite d'ores-et-déjà de très nombreuses réactions hostiles, de citoyens inquiets de nouveaux privilèges donnés aux chasseurs et des dérives qui pourraient en découler. Afin de pouvoir contester un tel dispositif et faire en sorte qu'il ne puisse être étendu à d'autres départements, la Fondation 30 Millions d'Amis a décidé de saisir la juridiction compétente.

A la suite de la révélation dans la presse de l'existence de l'opération « Chasseurs vigilants », la Fondation 30 Millions d'Amis a reçu de très nombreux messages via les réseaux sociaux, par courriel ou téléphone, de personnes offusquées du rapprochement gendarmes/chasseurs à la faveur d'une convention signée entre la préfecture de l'Oise et la fédération des chasseurs du département.

Cette convention confierait notamment à 200 chasseurs volontaires la mission d'observer et d'alerter la gendarmerie de tout fait suspect, ainsi que la sensibilisation des promeneurs au respect de la nature...

La Fondation 30 Millions d'Amis s'insurge que de telles prérogatives de sécurité et de pédagogie soient confiées à des personnes armées non assermentées. Selon l'ONCFS, 143 accidents dont 18 mortels ont mis en cause des chasseurs sur la saison 2016/2017. Depuis l'ouverture de la chasse en septembre dernier, une vingtaine d'accidents sont à déplorer et ont déjà fait au moins 5 morts.

La Fondation 30 Millions d'Amis rappelle également aux gendarmes, que face à ces 8000 hommes armés dont le loisir est surtout d'abattre le gibier, il y a dans l'Oise des centaines de milliers de promeneurs amoureux de la nature tout aussi qualifiés pour la « surveiller » et qu'il serait plus judicieux de confier cette mission de « vigilance » aux associations ou clubs de randonneurs.

Pour éviter que le dispositif « Chasseurs vigilants » ne s'étende à d'autres départements et permettre – le cas échéant – qu'il puisse être interdit dans l'Oise, la Fondation 30 Millions d'Amis a décidé de saisir la juridiction compétente pour examiner la légalité de cet accord et a d'ores-et-déjà adressé un courrier au préfet.

Contact Presse : Christel Petit - 06 14 43 11 72 – christel.petit@allegria.fr
(Agence Priscille Lacoste Communication)

A propos de : Reconnue d'utilité publique, la Fondation 30 Millions d'Amis se bat pour faire progresser le droit des animaux et œuvre sur tous les fronts, depuis plus de 30 ans, pour les défendre et les protéger. Sur le terrain, devant les tribunaux, auprès des autorités, elle combat les maltraitances, les abandons, les trafics,... La Fondation 30 Millions d'Amis sensibilise et éduque aussi les nouvelles générations au respect de la vie sous toutes ses formes, pour faire évoluer notre société vers une meilleure considération de l'animal.